TB/NC.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-=-=-=-
GOUVERNEMENT PROVISOIRE
-=-=-=-
DIRECTION DES AFFAIRES INTERIEURES
-=-=-=-

SOMMAIRE :

Nomination
-=-=-

DECRET

-=-=-=-

N/° 30 /GPRD/DAI-2.- ANNEE 1964

-=-=-=-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

VU l'Ordonnance n°1/GPRD du 28 Octobre 1963 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

-=-=-=-=-=-=-=-

ARTICLE 1°.- Monsieur Benoît CAPO-CHICHI, Préfet p.i. du Centre, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine d'Abomey en remplacement de Mr. Antoine TOKO remis à la disposition du Ministre d'Etat Chargé de la Fonction Publique.

ARTICLE 2°.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter du 28 Décembre 1963 date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

COTONOU, le 24 JANVIER 1964

Colonel Christophe SOGLO.-

EXPLIATIONS :

ORIGINAL	1
JORD	1
DAI	4
MEFP	1
MEFAE	1
MEJL	1
SGG	10
SGAN	10
SPR	10
DP	2
CF	1
DGF	5
FP	1
DI	1
TRESOR	1
INFO-RADIO	1
C.U. Abomey	1
Préf.Centre	1
Intéressés	2